



**Groupe de travail de  
l'accèsion du Kazakhstan**

**ACCESSION DU KAZAKHSTAN**

SÉRIE DE RÉUNIONS DE SEPTEMBRE – "RAPPORTS SUR LA TRANSPARENCE"

*23-26 septembre 2014*

*Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.*

À la demande de S.E. M. Vesa Himanen (Finlande), Président du Groupe de travail, les "Rapports sur la transparence" des réunions tenues durant le cycle de septembre en vue de l'accèsion du Kazakhstan sont annexés au présent document. Ces rapports ont été initialement présentés verbalement aux Membres lors de la réunion informelle du Groupe de travail du 26 septembre 2014.

Les rapports annexés au présent document sont les suivants:

1. réunion plurilatérale sur les questions SPS, 23 septembre 2014: rapport du Directeur, Division des accessions;
2. quatrième réunion de vérification technique sur le projet révisé de Liste codifiée de concessions tarifaires et d'engagements concernant les marchandises, 24 septembre 2014: rapport du Directeur, Division des accessions;
3. réunion plurilatérale sur l'ajustement tarifaire, 24 septembre 2014: rapport du Secrétariat;
4. consultations en groupes restreints sur le projet de rapport du Groupe de travail, 25 septembre 2014: rapport du Président du Groupe de travail; et
5. réunion de vérification technique sur le projet de Liste d'engagements spécifiques concernant les services, 26 septembre 2014: rapport du Directeur, Division des accessions.

**ANNEXE 1****RÉUNION PLURILATÉRALE SUR LES QUESTIONS SPS***23 septembre 2014**Rapport du Directeur, Division des accessions<sup>1</sup>*

- Les membres du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan se sont rencontrés le 23 septembre 2014 dans le cadre d'une réunion plurilatérale ouverte. La réunion était présidée par le Directeur de la Division des accessions de l'OMC. L'objet de cette réunion était d'examiner le projet révisé de chapitre sur les questions SPS (JOB/ACC/30/Rev.6). Ce projet de chapitre doit encore être intégré dans le corps du projet de rapport du Groupe de travail. Le projet de chapitre sur les questions SPS a été examiné de pair avec les réponses du Kazakhstan aux questions présentées par les Membres concernant les questions SPS (JOB/ACC/30/Rev.5/Add.1). Les participants à la réunion ont également examiné les "étapes suivantes".
- Au début de la réunion, le Secrétariat a rappelé que l'accession du Kazakhstan en était au stade final. À cet égard, les messages des Membres, y compris des représentants de haut niveau des gouvernements, devaient accélérer l'accession du Kazakhstan et favoriser une possible conclusion en 2014. Le Secrétariat a souligné qu'aux fins de cet objectif il était nécessaire de travailler en temps réel dans une optique résolue, non bureaucratique et axée sur la résolution des problèmes et l'obtention de résultats. Il faudrait pour cela que le Kazakhstan, aidé des Membres, s'écarte de l'orientation cyclique et œuvre de manière continue à la résolution des questions en suspens.
- S.E. Mme Gulmira Issayeva, Vice-Ministre de l'agriculture du Kazakhstan, a présenté des remarques liminaires dans lesquelles elle a souligné plusieurs points, entre autres:
  - premièrement, le Kazakhstan a rappelé la transformation en cours de l'Union douanière, regroupant la Fédération de Russie, le Bélarus et le Kazakhstan, en Union économique eurasienne (UEE). Dans ce cadre, l'intervenante a informé les Membres des modifications législatives en matière SPS liées à cette transformation;
  - deuxièmement, le Kazakhstan travaillait en temps réel à la révision du projet de chapitre sur les questions SPS, qui se reflétait dans la mise à jour des renvois à la législation de l'UEE, et il avait supprimé les crochets figurant dans 21 paragraphes d'engagement qu'il estimait avoir stabilisés; et
  - troisièmement, le Kazakhstan avait fourni des explications pour les crochets qui étaient maintenus et avait fait part de sa disposition à collaborer de manière constructive avec les Membres à l'amélioration du projet de chapitre.
- La réunion était de nature technique et pratique. L'examen du projet de chapitre sur les questions SPS par les Membres était minutieux au regard de leurs préoccupations concernant les restrictions réglementaires en matière SPS. Les Membres ont à nouveau identifié et souligné, de façon répétée, leurs préoccupations et les questions concrètes que le Kazakhstan et ses partenaires de l'Union douanière devaient rapidement résoudre. Dans un esprit constructif, le Kazakhstan a accepté d'examiner les questions en suspens, y compris l'adoption rapide des décisions nécessaires.

---

<sup>1</sup> Le présent rapport est distribué par le Directeur de la Division des accessions sous sa propre responsabilité. Il s'agit d'un rapport sur la transparence, distribué à la demande du Président du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan à tous ses Membres. Ce rapport est la version rédigée des rapports préliminaires présentés oralement aux Membres à l'issue de la réunion multilatérale sur les questions SPS, le 23 septembre, puis lors de la réunion informelle du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan, le vendredi 26 septembre 2014.

- 
- L'atmosphère générale de la réunion était cependant positive et constructive. Il a été admis que des progrès avaient été réalisés. Collectivement, les Membres ont encouragé le Kazakhstan à résoudre les questions en suspens par une prise de décisions rapide en vue d'achever son accession.
  - Les Membres ont fait part de préoccupations de plusieurs ordres. Le rythme adopté par le Kazakhstan pour mettre son régime SPS en conformité avec les règles de l'OMC suscitait des préoccupations. Le rythme des travaux ne correspondait pas à l'ambition de faire aboutir l'accession du Kazakhstan à l'OMC en 2014. Il restait beaucoup de travail à accomplir sur le fond en ce qui concernait le projet de chapitre avant de pouvoir l'intégrer dans le projet de rapport du Groupe de travail. Une grande part des questions en suspens concernait le problème structurel des rapports mutuels et des questions de compétence entre l'Union douanière/UEE et le Kazakhstan. Qui était compétent dans quel domaine? Les mesures prises dans une juridiction étaient-elles contraignantes dans les autres juridictions et de quelle manière? Fondamentalement, l'ambition d'une conclusion en 2014 devait également correspondre à une action sur le front législatif, tant au niveau national qu'au niveau de l'Union douanière, afin d'adopter les projets de loi nécessaires et la réglementation correspondante. Dans ce contexte, l'adoption des projets de décision de l'Union douanière n° 317 et n° 834 était d'une importance particulière.
  - Les échanges techniques portaient principalement sur les sous-chapitres suivants: i) commerce des marchandises soumises à un contrôle vétérinaire; ii) approbation, enregistrement et inspection des établissements; et iii) conformité du régime SPS avec les dispositions spécifiques de l'Accord SPS de l'OMC. Les grandes lignes des échanges techniques entre les Membres et le Kazakhstan et des conseils connexes adressés au gouvernement accédant sont résumés ci-après:
    - nécessité de mises à jour régulières du projet de chapitre afin de rendre compte de toutes les décisions/modifications de l'UEE récemment adoptées;
    - nécessité de réponse aux préoccupations soulevées concernant les questions de double emploi, de chevauchement et de conflit de compétence au sein de l'Union douanière; en particulier, la question restée sans réponse concernant le fait de savoir si une restriction SPS appliquée par un membre de l'Union douanière s'appliquerait et serait contraignante pour les autres membres de l'Union douanière;
    - préoccupations exprimées par les Membres concernant les certificats vétérinaires. Des questions ont été posées à propos, entre autres, de la relation entre la Commission économique eurasiennne, d'une part, et les autorités nationales, d'autre part, et de leurs rôles concernant la négociation et la délivrance de certificats vétérinaires; des certificats de remplacement; et des certificats soumis à différentes conditions dans les différents pays membres de l'Union douanière. Des préoccupations ont été exprimées à propos de la longueur du processus de négociations précédant la délivrance de certificats vétérinaires et la réception de commentaires non équivoques concernant ces certificats. La position des Membres demeurait que les contradictions dans ce domaine devaient être résolues avant l'accession;
    - les Membres ont également demandé des précisions et de nouveaux travaux législatifs sur les procédures d'approbation des établissements, y compris la correspondance entre les listes d'établissements approuvés établies au niveau national, d'une part, et celles établies au niveau de l'Union douanière, d'autre part; il a aussi été question du bon fonctionnement des trois options disponibles pour les établissements exportateurs (audit, garanties et inspections conjointes);
    - les Membres ont souligné le fait que les règlements et les décisions de l'Union douanière, ainsi que les lois et les règlements nationaux du Kazakhstan, devaient être conformes aux normes et aux recommandations internationales; et que les mesures SPS devaient se fonder sur des preuves scientifiques solides (les mesures restreignant l'utilisation de la ractopamine et de l'acétate de trenbolone ont notamment été mentionnées). Dans les cas où des "évaluations des risques"

avaient été utilisées, les Membres ont indiqué qu'ils seraient favorables à ce que les "évaluations des risques" utilisées par le Kazakhstan leur soient communiquées;

- o une observation générale exprimée par les Membres dans les différentes sections du projet de chapitre sur les questions SPS concernait leur appel adressé au Kazakhstan et aux membres de l'Union douanière pour que les projets d'engagement en matière SPS examinés en vue de leur adoption et l'avancée des projets de lois et règlements en matière SPS en voie d'adoption correspondent à la réalité opérationnelle "sur le terrain".
  - "Étapes suivantes": la réunion plurilatérale ouverte sur les questions SPS a mis en évidence le fait que le projet de chapitre sur les questions SPS n'avait pas encore atteint un stade permettant de l'intégrer au projet de rapport du Groupe de travail. Il était nécessaire de poursuivre les travaux. Compte tenu des contraintes de temps, aucune étape suivante concernant le calendrier de la réunion plurilatérale suivante et la procédure habituelle de questions-réponses n'a été définie. Le Kazakhstan et les Membres ont été encouragés à intensifier leur engagement dans les négociations et à travailler en groupes restreints de manière continue. Afin de faciliter le processus, le Secrétariat a proposé d'élaborer une synthèse des observations, des questions et des demandes de précisions exprimées lors de la réunion et de les transmettre à la délégation du Kazakhstan après la réunion.
-

**ANNEXE 2****WT/ACC/SPEC/KAZ/10/REV.4: PROJET RÉVISÉ DE LISTE CODIFIÉE CONCERNANT LES MARCHANDISES: QUATRIÈME RÉUNION DE VÉRIFICATION TECHNIQUE***24 septembre 2014**Rapport du Directeur, Division des accessions<sup>1</sup>*

- Vingt-neuf Membres signataires, le gouvernement accédant du Kazakhstan et la Fédération de Russie se sont réunis le 24 septembre 2014. La réunion était présidée par le Directeur de la Division des accessions. Son objet était i) de procéder à la 4<sup>ème</sup> réunion de vérification technique afin d'examiner le document WT/ACC/SPEC/KAZ/10/Rev.4: Projet révisé de Liste codifiée de concessions tarifaires et d'engagements concernant les marchandises en vue de l'accession du Kazakhstan; et ii) de convenir des étapes suivantes.
- Au début de la réunion, le Secrétariat a rappelé le contexte particulier dans lequel s'inscrivait la consolidation initiale de la première version du projet de Liste concernant les marchandises, et il a indiqué les lacunes subsistant dans la version révisée du projet de liste figurant dans le document WT/ACC/SPEC/KAZ/10.Rev.4. Plus précisément, deux présentations techniques connexes du Secrétariat portaient sur les points suivants:
  - premièrement, rappel de la consolidation de base de la première version du projet de Liste concernant les marchandises du Kazakhstan distribuée en avril 2012 et examen des questions techniques correspondantes;
  - deuxièmement, examen des questions techniques, des observations et des demandes reçues des Membres signataires depuis que la 4<sup>ème</sup> révision actuelle a été distribuée le 26 août; et
  - troisièmement, explication des méthodes appliquées par le Secrétariat, en coopération avec le gouvernement accédant du Kazakhstan, en vue de résoudre la plupart des questions techniques.
- La 4<sup>ème</sup> réunion de vérification technique était de nature technique et pratique, et axée sur la résolution des problèmes. Les participants ont salué les travaux du Secrétariat comme allant dans la bonne direction. Ils ont pris une part constructive et ont jugé de manière positive les échanges techniques sur le fond et les résultats de la 4<sup>ème</sup> réunion de vérification technique. Les Membres signataires ont donné de nouvelles directives et, ainsi, un élan supplémentaire pour la poursuite des travaux du Secrétariat, en coopération avec les Membres signataires et le Kazakhstan, sur la prochaine révision, en vue d'avancer vers la conclusion de l'exercice de consolidation.
- Les échanges techniques, le consensus émergent et les orientations données au Secrétariat, y compris au sujet des étapes suivantes, sont résumés ci-après:
  - Équivalents *ad valorem* (EAV): le Secrétariat a fait savoir que sur les 947 lignes tarifaires nécessitant le calcul d'EAV des taux consolidés finals, 890 avaient été traitées et 57 restaient en suspens. À la suite des échanges avec les Membres signataires et le Kazakhstan, il a été convenu que le Secrétariat distribuerait les 890 EAV déjà calculés, de pair avec les données relatives aux importations (commerciales) utilisées. Le Secrétariat a également expliqué que, dans le document Rev.5, les "indicateurs" des EAV qui figuraient dans le document Rev.4 seraient supprimés.

---

<sup>1</sup> Le présent rapport est distribué par le Directeur de la Division des accessions sous sa propre responsabilité. Il s'agit d'un rapport sur la transparence, distribué à la demande du Président du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan à tous ses Membres. Ce rapport est la version rédigée du rapport initialement présenté aux Membres lors de la réunion informelle du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan, le vendredi 26 septembre 2014.

- 
- Traçabilité des lignes tarifaires: certains Membres ont indiqué qu'ils communiqueraient des lignes tarifaires supplémentaires pour lesquelles ils demandaient l'assistance du Secrétariat afin de déterminer les concessions qui avaient été obtenues et qui avaient été obscurcies par un ensemble de facteurs: harmonisation de la description des lignes tarifaires, transpositions du SH, etc.
  - Précision de l'accord sur la proposition du Président concernant les droits de douane proprement dits (JOB/ACC/40): le Kazakhstan serait tenu d'expliquer comment il comptait aborder un ensemble de lignes tarifaires (environ 2 400) pour lesquelles les taux consolidés initiaux et/ou actuels dépassaient ceux de la Fédération de Russie. Cette question touchait les secteurs tant agricole que non agricole. Il a été demandé au Kazakhstan d'indiquer s'il les consoliderait à un niveau plus bas.
  - À la demande d'un Membre, le Kazakhstan a confirmé que, "à compter de son accession" et jusqu'à la "mise en œuvre intégrale des taux consolidés finals convenus lors des négociations bilatérales avec les Membres de l'OMC", il consoliderait ses taux consolidés initiaux et finals et leur échelonnement aux taux plus bas convenus dans le cadre de ses négociations bilatérales avec les Membres de l'OMC et dans le Protocole d'accession de la Fédération de Russie.
  - Incompatibilité des taux consolidés finals de la Fédération de Russie et du Kazakhstan: des Membres ont indiqué qu'ils préciseraient et communiqueraient au Secrétariat une dizaine de lignes tarifaires pour lesquelles les taux consolidés finals de la Russie inscrits, à des fins de comparaison, dans le projet de liste du Kazakhstan n'étaient pas compatibles avec les taux consolidés finals de la Fédération de Russie.
  - Question de la nomenclature nationale: le Kazakhstan serait tenu de fournir des renseignements concernant les lignes tarifaires pour lesquelles il existait une nomenclature nationale au Kazakhstan qui n'avait pas d'équivalent dans la Fédération de Russie. Le Kazakhstan a accepté de communiquer des renseignements supplémentaires dès que possible.
  - Lacunes dans le document Rev.4:
    - notes liminaires: le Kazakhstan a informé les Membres qu'il communiquerait la version révisée des notes liminaires au Secrétariat dans la semaine du 29 septembre afin qu'elle soit distribuée aux Membres signataires;
    - contingents tarifaires: le Kazakhstan a informé les Membres qu'il avait décidé d'accepter/de prendre des engagements en matière de contingents tarifaires dans sa Liste concernant les marchandises. Il a par ailleurs annoncé qu'il se réunirait avec les Membres signataires avec lesquels il négociait ces engagements en matière de contingents tarifaires afin d'en finaliser les détails, qui seraient communiqués au Secrétariat dès que possible;
    - intrants agricoles pour la Partie IV de la Liste concernant les marchandises: le Kazakhstan a informé les Membres qu'il était au "stade final" de ses négociations avec les Membres pour convenir des intrants qui seraient utilisés pour compléter la Partie IV de la Liste concernant les marchandises, à savoir le soutien agricole: MGS, subventions *de minimis* et subventions à l'exportation; et
    - droits d'exportation: les participants à la 4<sup>ème</sup> réunion de vérification technique ont été informés que la Liste des droits d'exportation pour la Partie V de la Liste concernant les marchandises serait communiquée dès que possible, de pair avec les libellés correspondants pour le projet de rapport du Groupe de travail.

- "Étapes suivantes": il y avait un consensus évident sur le fait que le Secrétariat pouvait procéder à la révision du projet de Liste de concessions tarifaires et d'engagements concernant les marchandises, afin de produire le document Rev.5, sous réserve que toutes les questions techniques soient résolues et que les lacunes identifiées soient comblées.
-

**ANNEXE 3****RÉUNION PLURILATÉRALE SUR L'AJUSTEMENT TARIFAIRE – PROPOSITION DU PRÉSIDENT  
CONCERNANT LES DROITS DE DOUANE PROPREMENT DITS***24 septembre 2014**Rapport du Secrétariat*

*Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.*

- Vingt-neuf Membres signataires<sup>1</sup>, la Fédération de Russie et le gouvernement accédant du Kazakhstan se sont réunis le 24 septembre 2014. Cette réunion plurilatérale était présidée par M. l'Ambassadeur Himanen (Finlande), Président du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan. Son objet était: i) de se concentrer sur les questions techniques en suspens, notamment les neuf projets de paragraphes (de 289 à 289*novies*) de la proposition du Président figurant dans le document JOB/ACC/40, afin d'élaborer un texte de compromis; et ii) de convenir des étapes suivantes.
- Au début de la réunion, le Président a rappelé le contexte particulier dans lequel s'inscrivait l'exercice d'ajustement tarifaire, y compris les premières consultations qui se sont tenues le 22 juillet 2014 et la présentation ultérieure de contributions par plusieurs Membres en réponse à sa proposition originale figurant dans le document JOB/ACC/40. Par la suite, il a invité le Directeur de la Division des accessions à faire un compte rendu des deux réunions suivantes, présidées par le Secrétariat, à qui il avait délégué ses pouvoirs:
  - réunion plurilatérale technique d'experts sur l'ajustement tarifaire du 17 septembre 2014<sup>2</sup>; et
  - réunion de vérification technique sur la quatrième révision du projet révisé de Liste codifiée de concessions tarifaires et d'engagements concernant les marchandises du 24 septembre 2014 (voir l'annexe 2).
- La 2<sup>ème</sup> réunion plurilatérale sur l'ajustement tarifaire a réuni un grand nombre de personnes. Les délégations comprenaient, outre les délégations des Membres signataires établies à Genève, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie, les négociateurs principaux et des experts venus des capitales. La délégation du Kazakhstan était dirigée par Mme Aitzhanova, négociatrice principale et Ministre de l'intégration économique. Les échanges étaient techniques, constructifs et axés sur la résolution des problèmes. Plusieurs paragraphes ont été étoffés et des progrès ont été réalisés grâce à la suppression de crochets. Outre les paragraphes pour lesquels il restait du travail à accomplir, les Membres ont fait part de leurs préoccupations et ont identifié les domaines nécessitant des précisions.

---

<sup>1</sup> Arabie saoudite, Royaume d'; Argentine; Australie; Brésil; Canada; Chine; Corée, République de; Cuba; Égypte; El Salvador; Équateur; États-Unis; Géorgie; Guatemala; Honduras; Inde; Israël; Japon; Malaisie; Mexique; Norvège; Oman; Pakistan; République dominicaine; République kirghize; Suisse; Taipei chinois; Turquie; et Union européenne.

<sup>2</sup> JOB/ACC/43: Rapport du Directeur de la Division des accessions sur la proposition concernant les droits de douane proprement dits (ajustement tarifaire) – Réunion plurilatérale technique informelle d'experts, 17 septembre 2014.



- 
- Les discussions de fond portaient en grande partie sur des questions qui, pour certaines d'entre elles, avaient déjà été identifiées lors de la réunion plurilatérale technique d'experts du 17 septembre. Une série d'échanges de fond a mis en évidence les points suivants:
    - Premièrement, les Membres ont répété et souligné l'importance qu'ils attachaient à la garantie et à la sauvegarde de leurs concessions tarifaires et à un accès aux marchés prévisible et ininterrompu, y compris en matière de mesures non tarifaires (contingents tarifaires et mesures SPS). Ils ont souhaité obtenir des clarifications en demandant que la liste des lignes tarifaires pour lesquelles un ajustement tarifaire était envisagé soit, si possible, annexée au projet de rapport du Groupe de travail.
    - Deuxièmement, certains Membres ont demandé des garanties pour pouvoir prendre part au deuxième niveau d'ajustement tarifaire. Des questions ont été posées concernant la compensation et les acteurs qui seraient touchés.
    - Troisièmement, les Membres ont noté le lien entre la conclusion des échanges sur l'ajustement tarifaire, d'une part, et les lacunes qu'il restait à combler, comme dans le cas des contingents tarifaires, d'autre part.
  - Tout en reconnaissant que la question de l'ajustement tarifaire était unique dans les travaux de l'Organisation, les Membres se sont montrés disposés à appuyer le Kazakhstan dans la résolution des questions qui restaient en suspens.
  - Les autres questions en suspens examinées comprenaient: le transit des marchandises relevant de lignes tarifaires qui constituent des exceptions au TEC au sein de l'Union douanière, ainsi que l'applicabilité des engagements aux membres de l'Union douanière autres que le Kazakhstan. Sur ces points, que certains estimaient ne pas relever directement de la section sur les droits de douane proprement dits du projet de rapport du Groupe de travail, il a été proposé d'étudier la possibilité de faire figurer les engagements pertinents dans d'autres sections du projet de rapport du Groupe de travail.
  - Globalement, des progrès ont été enregistrés lors de cette réunion plurilatérale. Les Membres ont répété être favorables et disposés à la tenue de consultations. Les décisions prises jusqu'à présent par le Kazakhstan ont été reconnues, notamment celles de consolider à des niveaux plus bas des concessions tarifaires de la Fédération de Russie. Le Kazakhstan a été encouragé à poursuivre sur cette lancée. Il était entendu que des consultations se poursuivraient sous différentes formes afin de résoudre les questions en suspens.
  - "Étapes suivantes": i) le Président a été chargé de poursuivre ses consultations sur cette proposition; ii) des consultations en groupes restreints dirigées par le Kazakhstan se poursuivraient à propos des paragraphes 289*quater* et 289*sexies*, selon qu'il serait jugé approprié; et iii) le Président, appuyé par le Secrétariat, a été chargé d'actualiser la proposition du Président et de distribuer la troisième révision figurant dans le document JOB/ACC/40, après prise en compte des contributions pertinentes et des consultations. La version révisée de la proposition du Président serait examinée lors de la prochaine réunion plurilatérale suivante des négociateurs principaux. Le Président a confirmé que toutes les idées et les suggestions, sous quelque forme que ce soit, devraient lui être communiquées afin d'être examinées, de faire l'objet de consultations et d'être prises en compte dans la troisième révision de sa proposition, le cas échéant.
-

**ANNEXE 4****CONSULTATIONS EN GROUPES RESTREINTS SUR LE PROJET  
DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL***25 septembre 2014**Rapport du Président du Groupe de travail<sup>1</sup>*

- Comme les Membres le savent déjà, je tiens des consultations sous différentes formes et configurations afin de stimuler le processus d'élaboration du projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession, conformément aux directives et aux indications des Membres aux échelons les plus élevés des organes directeurs, afin de mener à bien, au plus tôt, l'accession du Kazakhstan, avant la fin de l'année civile si possible.
- À cette fin, en qualité de Président du Groupe de travail, j'ai convoqué des consultations informelles en groupes restreints le 25 septembre 2014. La délégation du Kazakhstan était dirigée par la Ministre Aitzhanova, négociatrice principale en vue de l'accession à l'OMC.
- Dans le cadre de ce processus continu, j'ai entrepris l'examen du projet de rapport du Groupe de travail de 424 pages figurant dans le document WT/ACC/SPEC/KAZ/9/Rev.12. L'objet de mes consultations était de supprimer les crochets des projets de paragraphes énonçant des engagements spécifiques, lorsque cela était possible, dans les projets de texte stabilisés, et d'identifier les lacunes restantes dans le projet de rapport du Groupe de travail. Des progrès ont été réalisés. Les participants se sont investis de manière constructive et ont fait preuve de souplesse.
- Au début des consultations, la délégation du Kazakhstan a indiqué avoir supprimé les crochets de 20 chapitres.<sup>2</sup> Sur les 35 paragraphes figurant entre crochets au début de la réunion, 20 ont vu leurs crochets supprimés. Les Membres se sont engagés à revenir sur les 15 paragraphes restants placés entre crochets après les consultations afin de faire part de leurs réactions, à ma demande, en ma qualité de Président, en faveur de la suppression des crochets de 5 paragraphes supplémentaires.<sup>3</sup>
- Les onze paragraphes placés entre crochets restant dans le rapport se rapportent à cinq questions qui sont en suspens depuis longtemps au sein du Groupe de travail, à savoir: i) entreprises publiques<sup>4</sup>; ii) droits de commercialisation<sup>5</sup>; iii) mesures correctives commerciales<sup>6</sup>; iv) taxes à l'exportation<sup>7</sup>; et v) MIC.<sup>8</sup> Sur ces questions, des propositions spécifiques ont été présentées. J'ai encouragé le Kazakhstan et les Membres à intensifier leurs consultations afin de trouver des compromis dans les semaines à venir sur la base des propositions examinées. Certains Membres ont demandé des renseignements

---

<sup>1</sup> Le présent rapport est distribué sous ma propre responsabilité, en tant que Président du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan. Il s'agit d'un rapport sur la transparence à tous les Membres du Groupe de travail.

<sup>2</sup> 1. Régime de change et système de paiements; 2. Régime d'investissement; 3. Politique des prix; 4. Cadre pour l'élaboration et l'application des politiques; 5. Prescriptions en matière d'enregistrement des opérations d'importation et d'exportation; 6. Droits de douane proprement dits; 7. Autres droits et impositions; 8. Redevances et impositions pour services rendus; 9. Application de taxes intérieures aux importations; 10. Évaluation en douane; 11. Règles d'origine; 12. Inspection avant expédition; 13. Réglementation des exportations: b) Restrictions quantitatives à l'exportation, y compris prohibitions et contingents; 14. Politique industrielle, y compris politiques en matière de subventions; 15. Obstacles techniques au commerce; 16. Zones franches, zones économiques spéciales; 17. Transit; 18. Régime de commerce régissant la propriété intellectuelle; 19. Transparence; et 20. Accords commerciaux.

<sup>3</sup> Paragraphes 341, 373, 531, 576 et 735.

<sup>4</sup> Paragraphes 135, 136 et 137.

<sup>5</sup> Paragraphe 272.

<sup>6</sup> Paragraphe 517.

<sup>7</sup> Paragraphe 521.

<sup>8</sup> Paragraphes 682 et 683.

supplémentaires ou des éclaircissements concernant certains autres paragraphes<sup>9</sup>, qui seront consignés dans la prochaine révision du rapport.

- J'ai rappelé aux Membres que les chapitres sur l'agriculture et sur les questions SPS<sup>10</sup>, ainsi que ma proposition de texte sur les ajustements tarifaires<sup>11</sup>, n'avaient pas encore été incorporés dans le projet de rapport du Groupe de travail. J'ai encouragé le Kazakhstan et les Membres à travailler de manière intensive afin de résoudre les questions en suspens pour que ces chapitres puissent être intégrés dans le corps du rapport dès que possible.
- Après l'examen chapitre par chapitre du projet de rapport du Groupe de travail, le Kazakhstan a présenté une mise à jour concernant le Plan d'action législatif.<sup>12</sup> Le dernier plan qui a été communiqué par le Kazakhstan contenait la liste des lois qui seraient adoptées et entreraient en vigueur au moment de l'accession. Celles-ci feraient partie intégrante des modalités et conditions d'accession.
- Je poursuivrai ces consultations sur une base continue lorsque des avancées ou des décisions de fond nécessaires à la conclusion de l'accession le justifieront. À l'heure actuelle, je demande au Kazakhstan et aux Membres de rester concentrés sur le fond.
- En conclusion, j'ai demandé aux experts techniques de l'équipe de négociation du Kazakhstan et au Secrétariat d'intensifier leur travail technique afin de combler les lacunes restantes du projet de rapport du Groupe de travail, y compris dans l'introduction, les sections relatives à la documentation et la conclusion, entre autres.
- En ma qualité de Président, je continuerai d'informer les membres du Groupe de travail, y compris par l'intermédiaire de mes communications périodiques par fax, des progrès accomplis, à mesure que nous nous approcherons de la conclusion des travaux en vue de l'accession du Kazakhstan. Parallèlement, je continue d'en appeler au pragmatisme de chacun pour résoudre les questions cruciales auxquelles nous faisons face. J'encourage la délégation du Kazakhstan à prendre des décisions importantes aussi rapidement que possible avec l'appui de ses partenaires de l'Union douanière.

---

<sup>9</sup> Paragraphes 204, 248, 249, 363, 537, 539, 574.

<sup>10</sup> Les dernières versions des projets de chapitre figurent dans les documents JOB/ACC/30/Rev.6 et JOB/ACC/37/Rev.5, respectivement.

<sup>11</sup> JOB/ACC/40.

<sup>12</sup> WT/ACC/KAZ/73/Rev.6.

## ANNEXE 5

### RÉUNION DE VÉRIFICATION TECHNIQUE DU PROJET DE LISTE D'ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LES SERVICES

*26 septembre 2014*

#### *Rapport du Directeur, Division des accessions<sup>1</sup>*

- La réunion de vérification technique du projet de Liste codifiée d'engagements sur le commerce des services (projet de Liste concernant les services) du Kazakhstan s'est tenue le 26 septembre. L'exercice de vérification s'est achevé avec succès, permettant ainsi d'élaborer la première composante du projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession du Kazakhstan.
- La réunion de vérification était présidée par le Directeur de la Division des accessions. Y ont participé les 15 Membres signataires<sup>2</sup>, le gouvernement accédant du Kazakhstan, sous la direction de S.E. Mme la Ministre Aitzhanova, et la Fédération de Russie.
- Pour démarrer la vérification, le Secrétariat a présenté le projet de Liste concernant les services figurant dans le document WT/ACC/SPEC/KAZ/12 et a indiqué les modifications apportées au document WT/ACC/SPEC/KAZ/12/Rev.1, à distribuer dans la semaine du 29 septembre.<sup>3</sup>
- Avant la distribution du projet de liste vérifié, sous réserve qu'il n'y ait pas d'objection, un Membre signataire reviendrait communiquer un libellé/engagement convenu avec le Kazakhstan; un autre Membre a indiqué qu'il pourrait revenir avec une éventuelle clarification.
- Ce résultat positif a été signalé au Directeur général, M. Roberto Azevêdo, à M. l'Ambassadeur Vesa Himanen, au Président du Groupe de travail et, par la présente communication, aux Membres du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan.

---

<sup>1</sup> Le présent rapport est distribué par le Directeur de la Division des accessions sous sa propre responsabilité. Il s'agit d'un rapport sur la transparence à tous les membres du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan. Ce rapport est la version rédigée du rapport initialement présenté lors de la réunion informelle du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan, le vendredi 26 septembre 2014.

<sup>2</sup> Arabie saoudite, Royaume d'; Australie; Brésil; Canada; Chine; Corée, République de; Égypte; États-Unis; Inde; Japon; Norvège; Suisse; Taipei chinois; Turquie; et Union européenne.

<sup>3</sup> Le projet de Liste d'engagements spécifiques concernant les services en vue de l'accession du Kazakhstan a été distribué à tous les membres du Groupe de travail le 3 octobre 2014 sous la cote WT/ACC/SPEC/KAZ/12/Rev.1.